



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,

PREFECTURE DES COTES D'ARMOR

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes de SAINT-AGATHON, GUINGAMP, PLOUMAGOAR et PABU

Par arrêté préfectoral du 28 février 2012, une enquête publique d'un mois du 16 avril 2012 au 16 mai 2012 inclus, est ouverte dans la commune de SAINT-AGATHON, sur la demande présentée par GUINGAMP COMMUNAUTE en vue d'exploiter une déchèterie située sur la commune de SAINT-AGATHON, zone d'activités de Kerhollo.

Les communes de SAINT-AGATHON, GUINGAMP, PLOUMAGOAR et PABU sont touchées par le périmètre d'affichage réglementaire.

Pendant toute la durée de l'enquête, les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier en mairie de SAINT-AGATHON, aux jours et heures habituelles d'ouverture, consigner leurs observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie de SAINT-AGATHON.

Par ailleurs, M. Gérard BLANCHEVOY, désigné en qualité de Commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de SAINT-AGATHON, les :

- | | |
|---------------------------------|-------------------------|
| - <i>lundi 16 avril 2012</i> | <i>de 9H00 à 12H00</i> |
| - <i>mercredi 25 avril 2012</i> | <i>de 14H00 à 17H00</i> |
| - <i>jeudi 3 mai 2012</i> | <i>de 14H00 à 17H00</i> |
| - <i>jeudi 10 mai 2012</i> | <i>de 14H00 à 12H00</i> |
| - <i>mercredi 16 mai 2012</i> | <i>de 14H00 à 17H00</i> |

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale de la protection des populations et à la mairie de SAINT-AGATHON, du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.